

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE313

présenté par
M. Dufau, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 189, insérer la phrase suivante:

"C'est la raison pour laquelle, quatrième donateur mondial, la France reprendra une trajectoire ascendante vers les objectifs internationaux qu'elle s'est fixés dès lors qu'elle renouera avec la croissance."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler dans le corps du rapport l'indication fournie par le Président de la République lors de la clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale le 1er mars 2013, qui n'est évoqué qu'à l'exposé des motifs du projet de loi.